

Ecuelle d'eau



© CBNB, C. Mesnage

FAMILLE : Araliaceae

SYNONYMES :

NOMS VERNACULAIRES :

Ecuelle d'eau

Herbe aux Patagons

TYPE BIOLOGIQUE : Hélophyte ou hémicryptophyte

TAILLE : 2-20 cm

PERIODE FLORAISON : Mai - Septembre

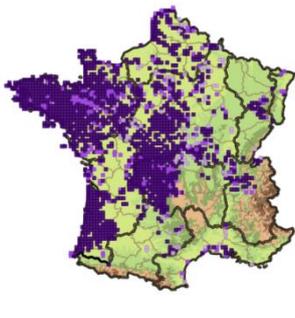
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Aucun

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- Aucun

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <https://silvres.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

■ date≥2000 ■ 1950≤date<2000 ■ date<1950

© CBNB, E. Vallez

Hydrocotyle vulgaris L.



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tiges rampantes, radicales aux nœuds

Système racinaire : Racines grêles et courtes

Feuilles : Feuilles rondes à nervures partant du centre, un peu crénelées, glabres et luisantes, longuement pétiolées

Inflorescence : 4-6 fleurs réparties sur 1-3 niveaux, au sommet d'un pédoncule mesurant la moitié de la longueur du pétiole adjacent

Fleurs : Petites fleurs blanches à 5 pétales aigus

Fruits : Akènes de 2 mm de large, comprimés latéralement



© CBNB, J. Geslin

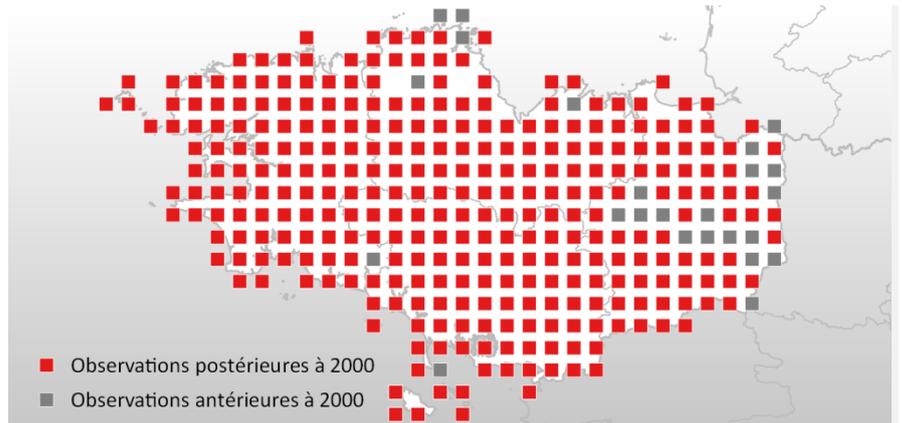
Inflorescence de *Hydrocotyle vulgaris*

Milieu de vie

Prairies humides à marécageuses, prairies tourbeuses. Egalement au bord des étangs et des fossés.

L'Ecuelle d'eau aime bien les sols acides et pousse en situation ensoleillée.

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://eCalluna.fr)



Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec l'espèce du même genre Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides* L.f.), qui est une espèce exotique envahissante, ainsi qu'avec le Nombriil de Vénus (*Umbelicus rupestris* (Salisb.) Dandy), qui ne vit pas en zone humide, mais sur des rochers. Il est possible de les distinguer en regardant les feuilles.

L'Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides* L.f.) est également indicatrice de zone humide et figure sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© CBNB, T. Bousquet

Hydrocotyle vulgaris

Critères distinctifs : feuilles à bords crénelés ; le pétiole est inséré au centre de la feuille ronde



© CBNB, F. Dortel

Hydrocotyle ranunculoides

Critères distinctifs : feuilles à 3-7 lobes ; le pétiole est inséré sur le côté de la feuille



© CBNB, E. Quééré

Umbelicus rupestris

Critères distinctifs : feuilles à bord non crénelés et beaucoup plus épaisses